

Autorisation de tournage et de diffusion

Vu le code civil, en particulier son article 9,
Vu le Code de la propriété intellectuelle

Etablissement	Lycée	Collège	Ecole
Dénomination			
Adresse			
Code postal / Ville			

ANNEE SCOLAIRE 200_ - 200_

Votre enfant participera cette année à un travail sur l'image et le son, dont la finalité est la création d'une œuvre artistique.

Cette œuvre sera une œuvre collective réalisée sous l'autorité de l'établissement désigné ci-dessous, personne morale de droit public, qui exercera l'intégralité des droits attachés à l'œuvre. Elle demeurera la propriété de l'établissement, et ne pourra donner lieu à rémunération des élèves, des enseignants et des personnels de l'établissement y participant sous quelque forme que ce soit.

L'exploitation de l'œuvre se fera exclusivement dans les conditions définies ci-dessous.

La mise en œuvre de ce projet pédagogique, approuvé par l'équipe pédagogique de l'établissement, a été décidée par l'instance désignée ci-dessous. Cependant, vous pouvez refuser que votre enfant soit filmé ou enregistré : en ce cas, votre enfant ne pourra participer à ce travail.

Dans le cadre défini par le chef d'établissement, l'image de votre enfant ainsi que sa voix seront fixées sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction tel que défini ci-dessous.

Instance décisionnelle	Conseil d'administration	Conseil disciplinaire	Conseil pédagogique d'établissement	Conseil vie scolaire
Date				

Enseignant responsable du Projet :	
---	--

Titre provisoire de la réalisation vidéo :	
Exploitation :	Au sein de l'établissement. En diffusion non commerciale à but pédagogique à l'extérieur de l'établissement. Durée : 5 ans
Droit d'accès :	A exercer auprès du chef d'établissement par demande écrite

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessous et donne mon accord pour que mon enfant participe au travail scolaire désigné ci-dessus.

Fait à

Le

Signature des parents ou du tuteur